

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix- Travail – Patrie

MINISTERE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ✓

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL X
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0016 /D/MINHDU DU 31 JAN 2023 portant résiliation du marché complémentaire N°00054/M/MINHDU/CCCM-BEC/CIPM/23 passé de gré à gré suivant autorisation N°004512/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 25 septembre 2020 et actualisée par la lettre N°02005-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 pour l'exécution des travaux complémentaires du projet de construction d'un (01) immeuble de 30 appartements de type t4 et d'un (01) immeuble de 20 appartements de type T5 à MBANGA-BAKOKO/DOUALA.

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2023.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le Marché Complémentaire N°00054/M/MINHDU/CCCM-BEC/CIPM/23 du 28 juillet 2023
Considérant La Lettre du MINMAP N°00170-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 15 janvier 2025,

D E C I D E :

Article 1^{er} – En application des dispositions de l'article 183 du décret n°2018/366 susvisé, le Marché N°00054/M/MINHDU/CCCM-BEC/CIPM/23 passé de gré à gré suivant autorisation

N°004512/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 du 25 septembre 2020 et actualisée par la lettre N°02005-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 pour l'exécution des travaux complémentaires du projet de construction d'un (01) immeuble de 30 appartements de type t4 et d'un (01) immeuble de 20 appartements de type T5 à MBANGA-BAKOKO/DOUALA attribué à l'entreprise ARION SARL, BP : 12 067 Yaoundé-Cameroun, Tél : (+237) 222 224 205/ 676 031 112, est à compter de la date de signature de la présente décision, résilié pour cas de force majeur

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ MINFI
- ✓ DG/ARMP
- ✓ DHSPI/MINHDU
- ✓ DR/MINHDU/LITTORAL
- ✓ INTERESSE
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le ...31...JAN...2025

